

DEPARTEMENT DU BAS -RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 MARS 2022

**Nombre de membres du
Conseil de Communauté**

**élus :
45**

L'an deux mille vingt-deux à 18 heures, le 29 mars

*Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Barr étant assemblé en **session ordinaire**, réuni à la salle polyvalente d'Epfig, après convocation légale en date du 23 mars 2022 conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2541-2 et L5211-6 du CGCT, sous la Présidence de Monsieur Claude HAULLER, Président*

Étaient présents : M. Vincent KOBLOTH, Mme Nathalie KALTENBACH-ERNST, M. Vincent KIEFFER, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Thierry FRANTZ, Mme Suzanne LOTZ, M. Jean-Claude MANDRY, Vice-Présidents

**Nombre de membres qui
se trouvent en fonction :**
45

*M. Fabien BONNET, M. Claude BOEHM, M. Gérard ENGEL, Mme Laurence MAULER, M. Jean-Daniel HERING, Mme Florence WACK, Madame Anémone LEROY-KOFFEL, M Hervé-Paul WEISSE, Mme Ferda ALICI, M. André RISCH, M. Jean-Marie SOHLER, M. Jacques CORNEC, Mme Doris MESSMER, M. Pascal OSER, Mme Déborah RISCH, Mme Pascale STIRMEL, M. Claude KOST, M. Rémy HUCHELMANN, Mme Suzanne GRAFF, M. Yves EHRHART, M. Jean-Georges KARL, Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Patrick CONRAD, Mme Marie-Josée CAVODEAU, M. Marc REIBEL, M. Jean-Marie KOENIG, Mme Joanne ALBRECHT, M. Germain LUTZ, M. Denis HEITZ,
Conseillers Communautaires*

**Nombre de membres qui
ont assisté à la séance :**
37

Absents étant excusés :

*Mme Caroline WACH
M. Gérard GLOECKLER
M. Pierre-Yves ZUBER
Mme Evelyne LAVIGNE
Mme Sabine SCHMITT
M. Denis RUXER
Mme Denise LUTZ-ROHMER
M. Jean-François KLIPFEL*

**Nombre de membres
présents ou
représentés :**
43

Absents non excusés :

/

Procurations :

*Mme Caroline WACH en faveur de M. Thierry FRANTZ
M. Gérard GLOECKLER en faveur de M. Gérard ENGEL
Mme Evelyne LAVIGNE en faveur de M. Claude HAULLER
Mme Sabine SCHMITT en faveur de Mme Pascale STIRMEL
Mme Denise LUTZ-ROHMER en faveur de M. Germain LUTZ
M. Jean-François KLIPFEL en faveur de M. Denis HEITZ*

Secrétaire de séance

Mme Déborah RISCH

**Assistaient en outre
à la séance**

*Mme Catherine COLIN, Directrice Générale Adjointe
Mme Sandrine GASPARD, Responsable du Service des Finances
Mme Céline KUNTZMANN, Assistante de Direction*

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
à l'unanimité**

- VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107 ;
- VU** la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** la loi N°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;
- VU** le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 alinéa 2 et L5211-36 alinéa 2, et R2312-2, R5211-18, D2312-3 et D5211-18-1 ;
- VU** les délibérations 057/05/2021 et 058/05/2021 prises le 26 octobre 2021 portant respectivement sur la définition des orientations générales du Projet de Territoire du Pays de Barr et l'adoption du Pacte Financier et Fiscal ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 23 du Règlement Intérieur régissant les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, celui-ci est adossé sur les trois volets suivants :

- d'une part un exposé du Président portant sur des considérations d'ordre général ;
- d'autre part un schéma de propositions sur les options budgétaires principales reposant notamment sur :
 - le mode de fonctionnement des services publics communautaires,
 - la fiscalité directe locale,
 - la gestion de la dette,
 - la programmation des investissements à moyen ou long terme et leur nature,
- enfin une projection prévisionnelle par chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement y compris les budgets annexes ;

CONSIDERANT dans ce contexte que la Loi NOTRe du 7 août 2015 avait sensiblement modifié les modalités formelles du Débat d'Orientation Budgétaire désormais organisé sur la base d'un rapport présenté par l'exécutif, en de plus de 10 000 habitants une obligation complémentaire de la structure et de l'évolution des effectifs, précisant

introduisant pour les EPCI
067-200034270-20220404-DE-2022-01-002-DE
portant sur la présentation
Date de réception préfecture : 04/04/2022

prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

CONSIDERANT que le contenu de ce rapport ainsi que ses modalités de transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ont été précisées par le décret d'application du 24 juin 2016 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la Commission Finances, Economie et Services au Territoire du 15 mars 2022, une approche de la situation de l'EPCI fut esquissée à la lumière de différents indicateurs et enjeux notamment relatifs à la déclinaison du Projet de Territoire. Ces dispositions sont contenues dans le dossier d'analyse financière figurant dans le rapport du Président communiqué à l'organe délibérant contenant :

- une présentation agrégée des résultats provisoires de l'exercice 2021 faisant ressortir l'épargne nette de clôture ;
- des éléments de structure des effectifs et d'évolution des dépenses du personnel et des avantages accessoires ;
- des indicateurs relatifs à la structure et la gestion de la dette avec des états rétrospectifs et prospectifs sur la dette et ses ratios d'évaluation ;
- des extrapolations sur la fiscalité locale tenant notamment compte de la FPU appliquée depuis 2015 ;
- des engagements pluriannuels existants et envisagés ;
- une approche en grandes masses des volumes budgétaires pour l'exercice 2022 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement avec le coût des services les plus significatifs et une présentation des options pour l'équilibre budgétaire prévisionnel intégrant également les budgets annexes, permettant plus particulièrement d'évaluer les niveaux prévisionnels de l'épargne brute et de l'épargne nette ;

CONSIDERANT qu'il lui incombe dès lors de débattre sur ces différentes bases des **perspectives prévisionnelles** dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;

SUR l'exposé liminaire de Monsieur le Président portant sur des considérations conjoncturelles et structurelles de politique générale prenant appui sur le Rapport présenté à l'assemblée communautaire ;

et

Après en avoir débattu,

1° DECLARE

sa volonté d'asseoir la construction budgétaire de l'exercice 2022 autour des principes directeurs suivants :

- une maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement ~~tenant cependant compte~~ des nouveaux besoins des services tels qu'il en résultera des ~~priorités définies par le~~ Projet de Territoire ;

067400034210-20220404-DE-2022-01-002-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

- l'optimisation des recettes de fonctionnement ;
- la poursuite de l'effort de désendettement ;
- une évolution partielle de la fiscalité locale avec, d'une part, le maintien au même niveau que ceux fixés en 2021, des taux applicables sur l'imposition des propriétés non-bâties et de la cotisation foncière des entreprises, et, d'autre part, une augmentation du taux d'imposition applicable sur les propriétés bâties qui passe de 3,22% à 3,58% ;
- une ressource complémentaire estimée à 150 K€ au titre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » ;
- la reconduction des dotations minimales d'investissement intégrant également la poursuite des opérations en cours, les nouveaux programmes déclinés dans le Projet de territoire et la répartition de l'enveloppe budgétaire de 3,2 M€ disponible au regard de la programmation prévisionnelle des opérations d'équipement publics communautaires ;

2° PREFIGURE

la répartition des grandes masses budgétaires selon la projection prévisionnelle telle qu'elle a été présentée, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes ;

3° PREND ACTE SUBSIDIAREMENT

que le Rapport du Président annexé à la présente délibération sera obligatoirement transmis aux 20 communes membres de l'EPCI et mis à disposition du public en application des nouvelles dispositions législatives et réglementaires ;

4° PROCLAME EN CONCLUSION

que les présentes perspectives définies dans le débat d'orientation budgétaire ne revêtent aucun caractère décisionnel et ne sont pas de nature, ni à restreindre les prérogatives du Président en matière de propositions budgétaires, ni à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2022 qui interviendra dans sa prochaine séance plénière du 12 avril 2022, en faisant dès lors l'objet d'une simple consignation par délibération spécifique visant à constater l'organisation du DOB qui constitue une formalité substantielle.

Pour extrait conforme
Barr, le 4 avril 2022



Claude HAULLER
Président

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L2131-1 et L2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectif en date du 4 avril 2022 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Etat effectif en date du 4 avril 2022
061-200034270-20220404-DE-2022-01-002-DE
après avis du Tribunal Administratif
Date de réception préfecture : 04/04/2022

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022



**Conseil de Communauté du
29 mars 2022**

SOMMAIRE

ANNEXE 1 - RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

PARTIE I : LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET LES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022

- I. Situation mondiale
 - 1) L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques
 - 2) Zone euro, une reprise plus tardive mais solide
 - 3) L'économie en France

- II. Les orientations du projet de la loi de finances (PLF) pour 2022
 - 1) La trajectoire des finances publiques
 - 2) Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales

PARTIE II : SITUATION DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

PARTIE III : SITUATION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

- I. Projection des recettes de fonctionnement
- II. Projection des dépenses de fonctionnement
- III. Structure et évolution des dépenses de personnel
- IV. Résultat prévisionnel 2021
- V. Structure et gestion de la dette
- VI. Détermination de la marge d'autofinancement
- VII. Projection de la programmation des investissements et arbitrage pour l'équilibre budgétaire

ANNEXE 2 - INDEMNITES 2021 DES ELUS

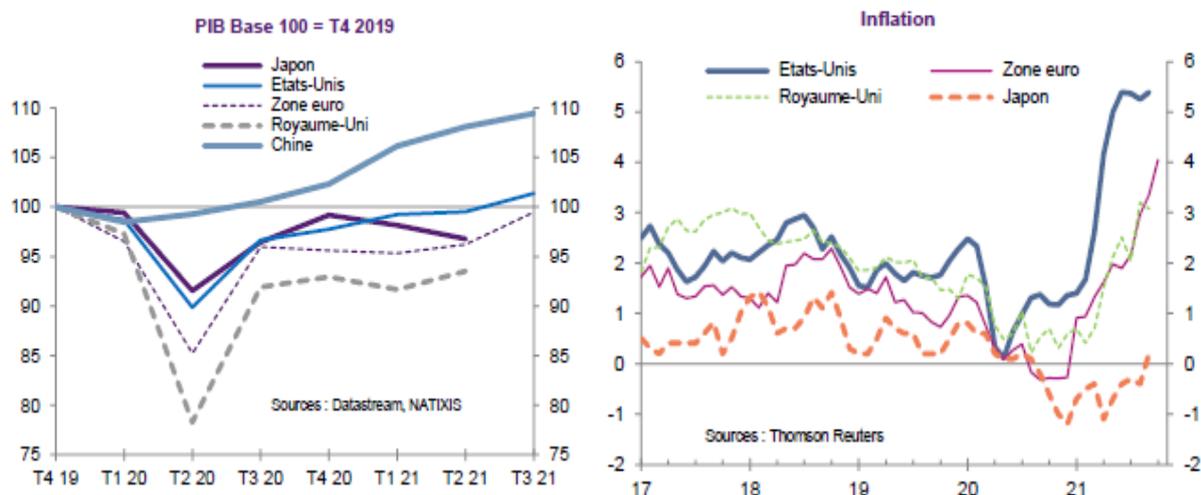
LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET LES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022

I. SITUATION MONDIALE ⁽¹⁾

1. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du produit intérieur brut (PIB) à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique du coronavirus SARS CoV-2 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaires massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe, ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.



Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre, les pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles et enfin une désorganisation des chaînes logistiques causées par les confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transports, restauration, etc.). Ces obstacles sont dès lors venus ralentir la vigueur de la reprise.

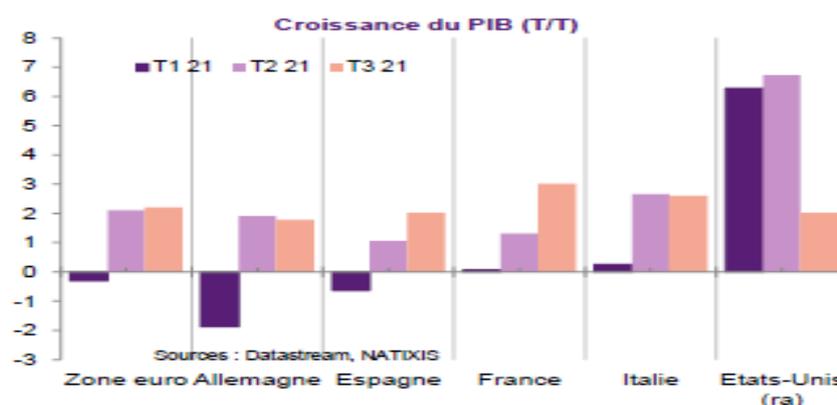
Le niveau du PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7% en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

2. Zone euro, une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3^{ème} trimestre 2021 à 2,2% contre 2,1% au 2^{ème} trimestre 2021. L'été dernier, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre.

L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendue (4,1% en zone euro en octobre 2021 contre 0,9% en janvier 2021).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de croissance, la banque centrale des Etats-Unis (Fed) a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre 2021. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au 3^{ème} trimestre 2021 dans le cadre du « Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP) ». Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5.1% puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1%.



3. L'économie en France ⁽²⁾

Au troisième trimestre 2021, la forte progression de l'activité (+3,0 %) a été principalement tirée par celle de la consommation (+4,9 %), après un deuxième trimestre en partie affecté par les restrictions sanitaires. La consommation publique a aussi été dynamique, avec le retour à la normale des services d'enseignement et la campagne de vaccination et de tests.

Les échanges extérieurs ont également joué positivement sur la croissance : le retour, même partiel, du tourisme international a favorisé le dynamisme des exportations, tandis que les importations n'ont progressé que légèrement, notamment au regard de la demande intérieure. La demande, tant intérieure qu'extérieure, a ainsi augmenté plus vivement que les ressources (production intérieure et importations), impliquant un fort mouvement de déstockage.

Au quatrième trimestre 2021, la consommation des ménages ralentirait après son vif rattrapage au trimestre précédent. Elle serait de nouveau tirée par des secteurs auparavant affectés par les restrictions (hébergement, restauration, services de transport, services aux ménages...). Elle évoluerait plus tendanciellement dans les autres secteurs, voire se dégraderait (moindres surcroûts dans les biens d'équipement électroniques, baisse des achats de véhicules). La consommation publique serait quasi stable. De son côté, l'investissement augmenterait modérément, les difficultés d'approvisionnement bridant notamment l'investissement des entreprises non financières en produits manufacturés et celui des administrations publiques en construction. La contribution des échanges extérieurs resterait légèrement positive, avec des exportations plus allantes que les importations, notamment du fait de livraisons navales.

Au total, le PIB augmenterait de 0,5 % au quatrième trimestre 2021, se situant 0,4 % au-dessus de son niveau d'avant-crise (celui du quatrième trimestre 2019) ; soit une croissance annuelle de 6,7 % par rapport à 2020 (après -8,0 %). Au premier semestre 2022, l'ensemble des composantes de la demande intérieure accéléreraient légèrement. La consommation des ménages poursuivrait son rattrapage dans les secteurs encore en deçà de leur niveau d'avant-crise.

La consommation publique augmenterait légèrement au premier trimestre 2022, portée par les tests et les vaccinations, et l'investissement augmenterait modérément, dans un contexte de difficultés d'approvisionnement ne se dissipant que lentement. La contribution des échanges extérieurs serait globalement nulle, les exportations bénéficiant au deuxième trimestre d'une nouvelle livraison majeure de matériels navals et les importations évoluant en ligne avec la demande intérieure. Au total, le PIB augmenterait de 0,4 % au premier trimestre – un léger ralentissement dans un contexte rendu plus incertain par la résurgence de l'épidémie en Europe, susceptible de peser sur les comportements des agents économiques même en l'absence de nouvelles restrictions, puis de 0,5 % au deuxième

trimestre. L'acquis de croissance pour 2022 c'est-à-dire la croissance annuelle qui serait observée si le PIB était stable au troisième et quatrième trimestre serait de 3,0 %.

II. LES ORIENTATIONS DU PROJET DE LA LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2022 ⁽³⁾

Le projet de loi de finances 2022 a été présenté le 22 septembre dernier et la loi de finances 2022 a été publiée au Journal officiel du 31 décembre 2021. Ce projet de loi de finances pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022 tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura dès avril 2022. Il s'agit donc d'un document de fin de cycle contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire. La réforme des indicateurs fiscaux et financiers constitue la principale mesure pouvant avoir un impact sur les finances locales du bloc communal.

1. La trajectoire des finances publiques

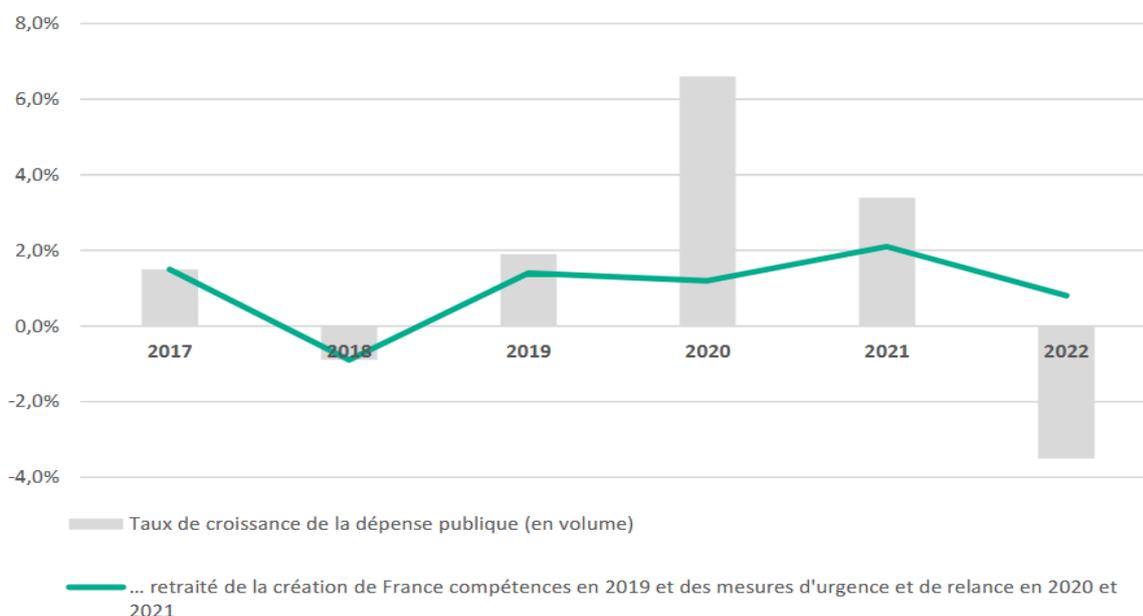
a) Vers une normalisation des finances publiques en 2022

Si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public, (69,7 milliards d'euros en 2020 et 63,7 milliards en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour un impact de 21,7 milliards en 2021) le projet de loi de finances 2022 illustre une **normalisation progressive des finances publiques**, en dépenses et en recettes.

Le **déficit public devrait, en effet, diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB**, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022. Un déficit public qui serait donc presque divisé par deux par rapport à 2020.

La reprise économique amorcée depuis le printemps et l'augmentation continue de la couverture vaccinale devraient permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %). En poursuivant ce rythme, l'activité dépasserait son niveau d'avant-crise avant la fin de l'année.

Croissance en volume de la dépense publique (hors crédits d'impôts)



Sous l'effet de la nette réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du produit intérieur brut en 2022, **la dette devrait refluer l'an prochain, avec un ratio autour de 114 points de PIB**, après une progression très forte en 2020 à 115 points de PIB (+17,5 points par rapport à 2019) et une quasi-stabilisation en 2021 (115,6 points).

Le taux de prélèvements obligatoires devrait quant à lui continuer à décroître, passant de 44,5 % du PIB en 2020 à 43,7% en 2021 puis 43,5% en 2022. Une situation qui devrait bénéficier de la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages.

Trajectoire des finances publiques					
En % de PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9	1,9	6,6	3,4	-3,5
Taux de prélèvements obligatoires	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54	53,8	60,8	59,9	55,6
Dette publique	97,8	97,5	115	115,6	114

b) Les recettes de l'État en hausse en 2022

Dans le contexte de crise sanitaire, **les recettes prévues de l'État devraient bénéficier du rebond de l'activité en 2021-2022**. Ainsi, **les recettes fiscales nettes pour 2021 s'établiraient à 278,6 milliards d'euros**, en hausse de 20,7 milliards d'euros par rapport à la prévision de la loi de finances initiale (LFI) 2021 et de 19,6 milliards d'euros par rapport à la loi de finances rectificative 1 (LFR1).

En 2022, les recettes de l'État devraient poursuivre leur croissance grâce à la normalisation de la situation économique. Dans le détail, les recettes fiscales nettes s'établiraient à 292 milliards d'euros, avec une nouvelle hausse de 13,4 milliards d'euros par rapport à 2021, principalement portées par l'impôt sur le revenu (+5,3 milliards d'euros), la TVA (+5,1 milliards d'euros) et l'impôt sur les sociétés (+3,1 milliards d'euros).

Sous ce double effet de ralentissement de la dépense et de dynamique des recettes, **le solde budgétaire pourrait quant à lui sensiblement s'améliorer en 2022**. Par rapport à la prévision de solde 2021, qui s'établirait à - 197,4 milliards d'euros en 2021, en dégradation de 24,1 milliards d'euros par rapport à la prévision de la LFI pour 2021 du fait de la consommation des reports de crédits sur la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire », **le solde budgétaire serait en amélioration de +54,0 milliards d'euros, à - 143,4 milliards d'euros**.

2. Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales

a) L'extinction progressive des dispositifs exceptionnels de soutien économique

Le plan France Relance, mis en œuvre depuis l'été 2020, doté d'une enveloppe de 100 Md€, doit répondre à trois défis structurels ; **l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le renforcement des compétences et le développement de tous les territoires**. Fin août 2021, 47 Md€ ont été engagés ; 14 Md€ sur l'axe Ecologie, 17 Md€ sur l'axe Compétitivité et 16 Md€ sur l'axe Cohésion.

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide du plan France Relance et respecter l'enveloppe de 100 Md€, des redéploiements de moyens ont été réalisés en fonction des résultats obtenus et au regard des retards de mise en œuvre ou de sous-consommations identifiés ou anticipés sur certains dispositifs. Le PLF 2022 prévoit une enveloppe de 1,2 Md€ sur la mission plan France Relance afin de renforcer l'action en matière d'emploi, d'infrastructures de transport fluvial et ferroviaire, de dépenses d'investissement du ministère de l'intérieur ou de recherche civile et militaire.

b) La poursuite et l'accélération de la transition écologique

La rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements privés est une priorité de la politique climatique du Gouvernement. L'objectif est de soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec MaPrimeRénov' qui remplace depuis le 1er janvier 2021 le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Ce nouveau dispositif est complété par France Relance par des bonifications et des forfaits. La cible initiale de 400 000 dossiers validés sur l'ensemble de l'année 2021 a été dépassée dès le mois d'août 2021. Les copropriétés sont également éligibles au dispositif MaPrimeRénov' Copropriétés qui remplace et bonifie depuis 2021 l'aide aux copropriétés que déployait l'Anah.

Concernant les bâtiments publics, le plan de relance consacre 4 Md€ attribués à plus de 4 000 projets retenus sur la base d'un appel à projet : 1 Md€ attribué au bloc communal et aux départements pour aider ces collectivités à rénover leurs bâtiments (écoles, collèges, équipements sportifs etc.) et 2,7 Md€ à destination des bâtiments de l'Etat.

L'Etat apportera son soutien au transport ferroviaire et à l'acquisition de véhicules moins polluants par la mobilisation, respectivement, de 4,7 Md€ et de 2 Md€ alloués dans le cadre de France Relance. Enfin, en 2022, 6,1 Md€ seront consacrés au soutien aux énergies renouvelables.

c) La mise en œuvre des priorités du Gouvernement

Dans le cadre de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, le budget de la mission « Défense » augmente de 1,7 Md€ pour atteindre le niveau inédit de 40,9 Md€ en 2022. La LPM constitue un effort financier soutenu pour permettre aux armées de s'adapter à un contexte international stratégique dégradé et incertain. Les moyens des forces de sécurité du ministère de l'Intérieur augmenteront de 1,5 Md€, dont 0,4 Md€ de crédits issus de la mission « Plan de relance ». Le plan de création de 10 000 emplois dans les forces de sécurité devrait être atteint en 2022.

La loi de programmation 2018-2022 pour la justice (LPJ), dans le cadre de la modernisation de la justice, prévoit une forte hausse des moyens du ministère sur 5 ans, finalement de +2,2 Md€ au lieu de 1,8 Md€ initialement. En 2022, les emplois du ministère auront augmenté de près de 7 400 ETP.

Le Gouvernement poursuit également son action en faveur de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, du capital humain.

L'Etat continuera également à soutenir l'emploi et à investir dans les compétences. L'activité partielle de longue durée (APLD), créée en juillet 2020, constitue un instrument privilégié pour les entreprises qui ont subi un choc durable et dont les perspectives de reprise demeurent encore incertaines. Dans le cadre de la crise sanitaire, l'Etat a mis en place deux mesures principales de formation des salariés ; le « FNE-formation » dès 2020 pour 0,4 Md€ et le dispositif « Transitions collectives » depuis début 2021 pour 200 M€.

d) Des concours financiers stables

Avec les « contrats de Cahors », l'Etat garantit la stabilité de ses dotations aux collectivités locales en contrepartie de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. Cette contractualisation prévoit, pour les collectivités les plus endettées, des trajectoires d'amélioration de leur capacité de désendettement.

A périmètre constant, la **dotations globale de fonctionnement (DGF) est maintenue au niveau des années précédentes à hauteur de 26,8 Md€**. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités qui bénéficient des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR), augmentant chacune de **95 M€**, mais aussi des Départements qui voient leur dotation de péréquation augmenter de 10 M€.

Le gouvernement va continuer son rattrapage du niveau des dotations de péréquation des communes ultramarines par rapport aux collectivités métropolitaines ; la moitié du rattrapage restant à réaliser le sera en 2022 et entraînera un redéploiement de crédits au sein de la DGF des communes et donc une réduction de la dotation forfaitaire de plusieurs communes à cause du mécanisme d'écrêtement.

e) La réforme des indicateurs financiers

Afin de neutraliser les effets des réformes fiscales, le Gouvernement a intégré une réforme des indicateurs financiers (article 194) pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. De nouvelles ressources sont intégrées au **potentiel fiscal des communes** (droits de mutation à titre onéreux, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes électriques, majoration sur les résidences secondaires...).

Concernant **l'effort fiscal**, l'article simplifie son calcul afin de ne prendre en compte que la pression fiscale exercée par la commune, en excluant celle exercée par l'EPCI à fiscalité propre sur le territoire de la commune.

Le **potentiel fiscal des EPCI** intègre désormais le prélèvement sur les recettes de compensations des EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de bases de CFE institué l'an dernier (article 79 de la LFI pour 2021).

Dans le cadre de la relance pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront, en 2022, de **276 M€ au titre de la DSIL** (dotation de soutien à l'investissement local). En parallèle, 500 M€ de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local seront décaissées (DSIL, dotation rénovation thermique, dotation régionale d'investissement). Le PLF 2022 prévoit également l'abondement supplémentaire de 350 M€ de DSIL pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

f) Les évolutions en matière de fiscalité locale

La suppression de la taxe d'habitation (TH) entre 2020 et 2023, dont le coût représente pour l'Etat à terme **23 Md€**, est compensée aux communes qui perçoivent désormais la part

départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une part de TVA transférée aux départements et aux EPCI doit compenser à l'euro près et de façon dynamique la perte respective de la TFPB pour les départements et de la TH pour les EPCI.

La baisse des impôts de production en faveur des entreprises prévue dans le plan de relance, représentant - **20 Md€** de prélèvements obligatoires, pour soutenir l'activité et l'emploi dans les territoires doit également faire l'objet d'une compensation intégrale et dynamique : la part régionale de la CVAE est remplacée par une part de TVA dynamique et la **baisse de la fiscalité des établissements industriels (CFE et TFPB)** par un prélèvement sur les recettes de l'Etat, devant être lui aussi dynamique. Sujet d'inquiétude pour les collectivités, l'éventuelle réforme des IFER sur les antennes relais de téléphonie mobile n'a pas abouti.

Désormais, l'obligation pour la commune de reverser à l'intercommunalité tout ou une partie de la taxe d'aménagement est désormais instituée (article 109). Les obligations de reversement devront être approuvées par délibérations concordantes des deux assemblées au regard à la fois de clés de partage tenant compte des charges des équipements publics et assimilés assumés par chacune des collectivités mais également de leurs compétences respectives.

Sources :

- (1) CAISSE D'ÉPARGNE : DOB 2022 -Support à la préparation de votre DOB
- (2) INSEE : Note de conjoncture « Synthèse France » de décembre 2021
- (3) Dossier de presse du PLF 2022

SITUATION DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

1. ZAE de BARR - Parc d'Activités du Piémont à Goxwiller / Valff

P.A.P.	CA 2020	CA 2021	OB 2022
Recettes	804 K€	635 K€	4 970 K€
Dépenses	1 518 K€	1 515 K€	4 970 K€
Résultat	-713 K€	-880 K€	

Les dépenses 2022 concernent la mise en œuvre de la voirie définitive et le remboursement de la dette de 431 K€ qui inclut notamment l'amortissement de l'avance consentie par la Collectivité Européenne d'Alsace. Les recettes d'un montant de 1 833 K€ correspondent aux ventes attendues des lots qui seront réalisées dans l'année.

2. ZA du BERNSTEIN - Parc d'Activités d'Alsace Centrale à Dambach-La-Ville

P.A.A.C.	CA 2020	CA 2021	OB 2022
Recettes	0 K€	0 K€	16 315 K€
Dépenses	1 551 K€	1 562 K€	16 315 K€
Résultat	-1 551 K€	-1 562 K€	

Les dépenses prévisionnelles de l'année correspondent à des études complémentaires.

3. Zone d'Activités du MUCKENTAL Ouest à Barr

MUCKENTAL	CA 2020	CA 2021	OB 2022
Recettes	0 K€	27 K€	815 K€
Dépenses	6 K€	37 K€	815 K€
Résultat	-6 K€	-10 K€	

Les principales dépenses de l'année correspondent à l'achat d'un terrain et aux travaux de la voirie définitive.

4. Zone d'activités économiques du HECKENGARTEN à Zellwiller

HECKENGARTEN	CA 2021	OB 2022
Recettes	0 K€	1 310 K€
Dépenses	36 K€	1 310 K€
Résultat	-36 K€	

Les prévisions 2022 englobent l'acquisition des terrains, les études et les travaux d'aménagement de la zone.

5. Zone d'activités économiques du WASEN 2^{ème} Tranche à Dambach-La-Ville

WASEN T2	CA 2021	OB 2022
Recettes	0 K€	1 735 K€
Dépenses	31 K€	1 735 K€
Résultat	-31 K€	

Les prévisions 2022 correspondent à l'achat des terrains, aux études et aux travaux d'aménagement de la zone.

6. Régie des ordures ménagères

O.M.	CA 2020	CA 2021	OB 2022
Recettes	3 233 K€	3 210 K€	2 971 K€
Dépenses	3 115 K€	3 080 K€	2 971 K€
Résultat	118 K€	130 K€	

La gestion administrative de la redevance a été confiée au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale. Ce budget annexe transite financièrement dans nos comptes et permet d'augmenter le coefficient d'intégration fiscale (CIF) et donc la dotation globale de fonctionnement (DGF). Depuis 2020, la facturation semestrielle varie en fonction du nombre de levées comprises dans l'abonnement souscrit et du volume du récipient collecteur.

En 2022, une augmentation des tarifs est prévue à hauteur de 2%.

7. Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Barr

A.A.G.V.	CA 2020	CA 2021	OB 2022
Recettes	65 K€	152 K€	131 K€
Dépenses	89 K€	121 K€	131 K€
Résultat	-23 K€	30 K€	

Conformément aux dispositions de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située dans la zone d'activités du Muckental Ouest à Barr a été confiée, au 1^{er} janvier 2017, à la CCPB qui a conclu un marché de service avec la société VAGO. Depuis 2019, le budget principal verse une subvention de fonctionnement pour l'équilibre du budget annexe ; le montant de cette contribution en 2022 serait fixé à 38 K€.

8. Gestion du camping au Hohwald

CAMPINGS	CA 2020	CA 2021	OB 2022
Recettes	61 K€	93 K€	149 K€
Dépenses	38 K€	39 K€	149 K€
Résultat	-23 K€	54 K€	

Une première avance remboursable d'un montant de 31 K€ a été versée, en 2019, par le budget principal afin de réaliser des travaux de remise en état des installations du site. Depuis la crise sanitaire, l'activité reste partielle et les travaux ont, dès lors, été reportés à cette année impliquant la mobilisation d'une nouvelle avance à hauteur de 57 K€. D'autre part, depuis 2020, le budget principal contribue également à l'équilibre de la section de fonctionnement en versant une subvention dont le montant prévisionnel pour l'année est de 7,3 K€.

9. Gestion des aires de camping-cars à Andlau et Dambach-La-Ville

A.C.C.	CA 2021	OB 2022
Recettes	0 K€	578 K€
Dépenses	331 K€	578 K€
Résultat	-331 K€	

Le budget 2022 tient compte du montant global des travaux d'aménagement et d'équipement des deux aires. Les dépenses d'investissement seront intégralement financées par une avance remboursable du budget principal dont le versement est prévu cette année.

SITUATION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

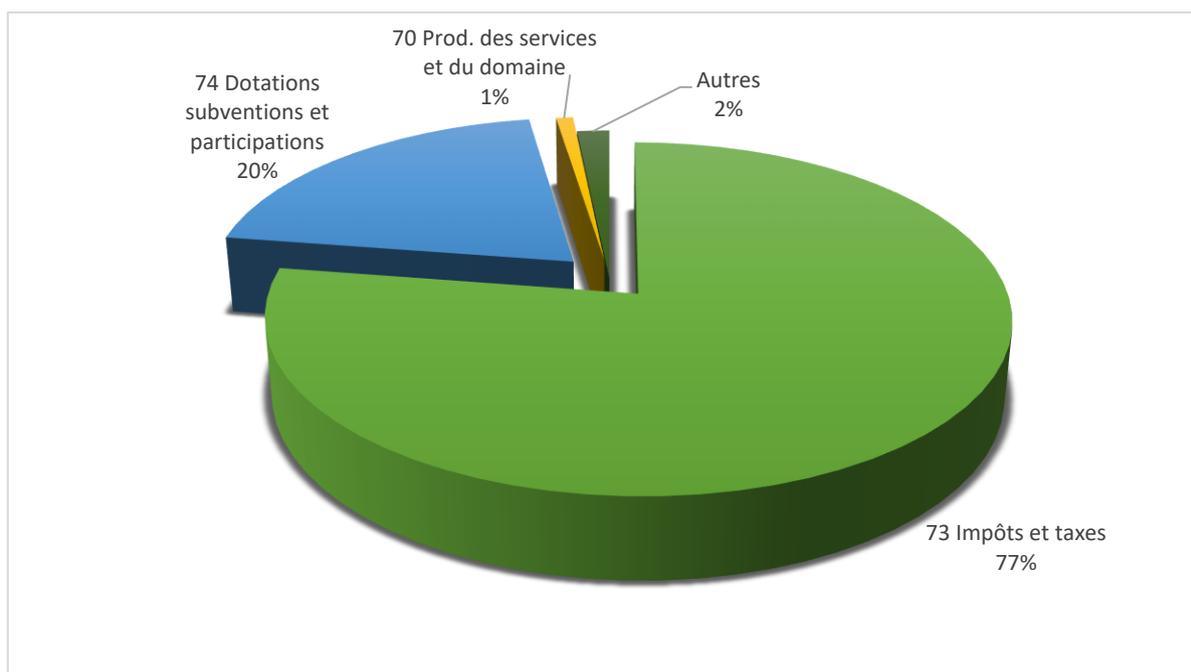
L'année 2021 est une année post-Covid19 durant laquelle l'activité du budget a tout de même été impactée par les effets de la crise sanitaire. Les projections concernant l'année 2022 ainsi que les données 2021 ne sont pas définitives et peuvent faire l'objet de variations marginales.

I. PROJECTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF) EN 2022

Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA*2021	OB 2022	Delta BP/OB
013 Atténuations de charges	15 000 €	8 897 €	29 652 €	NS
70 Produits des services et du domaine	90 000 €	87 006 €	73 200 €	-18,7%
73 Impôts et taxes	6 089 496 €	6 243 784 €	6 587 000 €	8,2%
74 Dotat., subventions et participations	1 748 535 €	1 795 944 €	1 710 700 €	-2,2%
75 Autres produits gestion courante	99 000 €	144 106 €	89 012 €	-10,1%
Total recettes de gestion courante	8 042 031 €	8 279 737 €	8 489 564 €	5,6%
77 Produits exceptionnels	70 000 €	78 357 €	19 000 €	NS
78 Reprises sur amortiss. et provisions	500 €	473 €		
TOTAL R.R.F.	8 112 531 €	8 358 568 €	8 508 564 €	4,9%

** Projection susceptible de variations marginales*

Répartition des Recettes Réelles de Fonctionnement 2022



1. Impôts prévisionnels

IMPOTS	Produits 2020	Produits 2021	Prévisions 2022	Evol.
TH	1 867 991 €	93 664 €		
Part TVA - Comp. TH		1 942 651 €	2 040 000 €	5%
TFPB	916 488 €	893 370 €	1 015 000 €	14%
TFPNB	314 264 €	316 277 €	322 000 €	2%
GEMAPI			150 000 €	
CFE	1 710 741 €	1 511 749 €	1 548 000 €	2%
CVAE	981 902 €	885 348 €	964 000 €	
TASCOM	155 680 €	162 308 €	160 000 €	
IFER	179 973 €	198 486 €	195 000 €	
Total	6 127 039 €	6 003 853 €	6 394 000 €	
Variation produit	1,9%	-2,0%	6,4%	

Observations

Avec un taux d'inflation 2021 de 1,6% (contre 0,5% en 2020), les produits issus de la fiscalité sont établis avec une hausse globale de 6,4% par rapport à l'année précédente.

Les produits prévisionnels de la fiscalité attendue sont impactés par les deux réformes suivantes :

- La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales en 2021 au niveau local. La CCPB perçoit dès lors une compensation correspondant à une fraction de la TVA nationale. Néanmoins, elle conserve un produit de la TH sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants). La compensation est calculée comme suit et fera l'objet d'une régularisation dès que le produit net de la valeur ajoutée encaissé au cours de cette année sera connu :

Perte de produits fiscaux liées à la réforme fiscale

Produit national de TVA de l'année N

- La mise en œuvre de la réforme des impôts de production avec la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul de la compensation correspondante.

La compensation de la TH qui représente une part de la Taxe sur la valeur ajoutée est évaluée avec une hausse de 5% par rapport à 2020.

Conformément aux dispositions annoncées dans le cadre du projet de territoire, les taux de fiscalité demeurent inchangés à l'exception du taux pour les propriétés bâties qui augmente et passera, après le vote du Conseil communautaire, de 3,22% à 3,58%. La prévision pour cet

impôt a, de ce fait, été calculée en conséquence. Elle s'élève à 1 015 000 € et représente une hausse de 14% par rapport à l'année 2021.

D'autre part, en date du 28 septembre 2021, le Conseil de Communauté a voté l'institution de la taxe « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » dite GEMAPI, qui est une compétence transférée de façon obligatoire à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Le produit 2022 est fixé à 150 000€, soit environ 6 € par habitant, et sert uniquement au financement des charges liées à la compétence.

Le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) tient compte de la réforme explicitée ci-dessus. La prévision 2022 est évaluée en tenant compte d'une évolution de +2% par rapport à 2021.

Le montant prévisionnel correspondant à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) augmente en 2022 contrairement à 2021 qui a été le reflet de la situation économique et des effets négatifs de la crise sanitaire. Cette année, la prévision est basée sur une potentielle croissance de l'activité des entreprises.

Les autres ressources indépendantes des taux votés en 2022 (TASCOM et IFER) sont évaluées de manière prudentielle et maintenues à des niveaux équivalents aux produits 2021.

2. Concours financiers

En 2022, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimé à 1 162 000 €, soit une baisse de 1% par rapport à 2021. Bien que l'enveloppe globale allouée par l'Etat au bloc communal soit stabilisée depuis 2019, sa répartition dépend de critères spécifiques et des efforts de solidarité envers les collectivités les plus fragiles.

A l'exception de 2020, cette dotation diminue graduellement depuis 2018, l'année dernière, cette baisse était de 1,93% soit 1 175 525 € contre 1 198 644 € en 2020. Ce constat résulte d'une baisse simultanée de 14 662 € de sa première composante, la dotation de compensation (DC) ainsi que de sa deuxième composante, la dotation d'intercommunalité (DI) à hauteur de 8 457 €.

D'autre part, afin de tenir compte de la réforme relative aux impôts de production, explicitée précédemment, le montant des allocations compensatrices au titre de l'année 2022 devrait évoluer. Pour le premier semestre 2022, un montant de 145 986 € a déjà été notifié.

3. Recettes de tarifications

La prévision des recettes de tarification de l'année 2022 tient compte du produit attendu pour le fonctionnement courant des activités proposées à la fois par le service animation jeunesse (SAJ) et par le Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP). En revanche, le montant des refacturations du « pôle polyvalent secrétaires de mairie » viendra en complément de ces ressources dès que les clés de répartition auront été validées par les communes bénéficiaires du service mutualisé conformément aux modalités spécifiées dans les conventions.

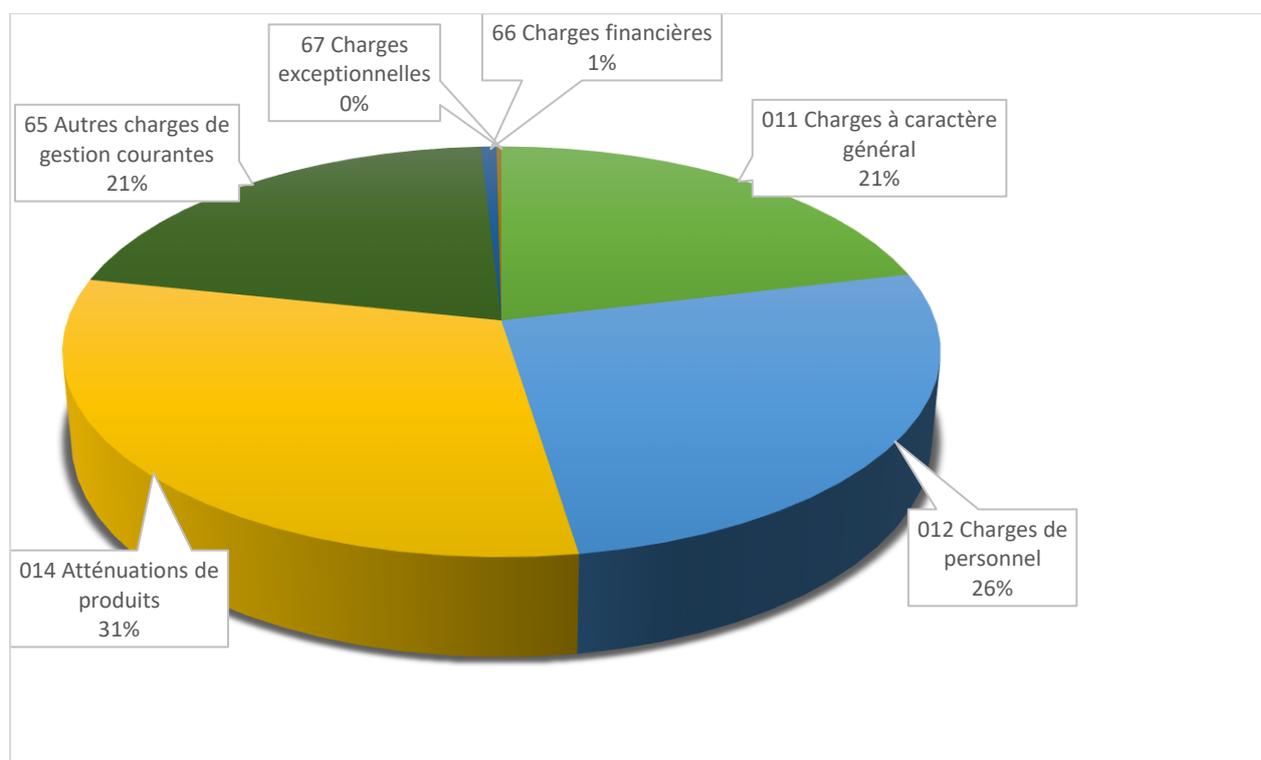
II. PROJECTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Les orientations budgétaires 2022 sont estimées avec une variation de +2,2 % par rapport au budget de l'année 2021 (hors subventions d'équilibre versées aux budgets annexes).

DEPENSES - Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA*2021	OB 2022	Delta BP/OB
011 Charges à caractère général	1 523 453 €	1 083 166 €	1 660 250 €	9,0%
012 Charges de personnel	1 817 508 €	1 693 827 €	2 069 155 €	13,8%
Total dépenses d'exploitation	3 340 961 €	2 776 993 €	3 729 405 €	11,6%
014 Atténuations de produits	2 381 550 €	2 381 129 €	2 413 050 €	1,3%
65 Autres charges de gestion courante	1 694 371 €	1 649 526 €	1 629 296 €	-3,8%
Total dépenses de gestion courante	4 075 921 €	4 030 655 €	4 042 346 €	-0,8%
66 Charges financières	58 200 €	57 909 €	51 800 €	-11,0%
67 Charges exceptionnelles	197 620 €	180 964 €	16 000 €	-91,9%
68 Dotations aux amortissements et provisions	500 €	473 €	0 €	-100,0%
Total autres charges de fonctionnement	256 320 €	239 346 €	67 800 €	-73,5%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 673 202 €	7 046 995 €	7 839 551 €	2,2%

* Projection susceptible de variations marginales

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2022 par chapitre



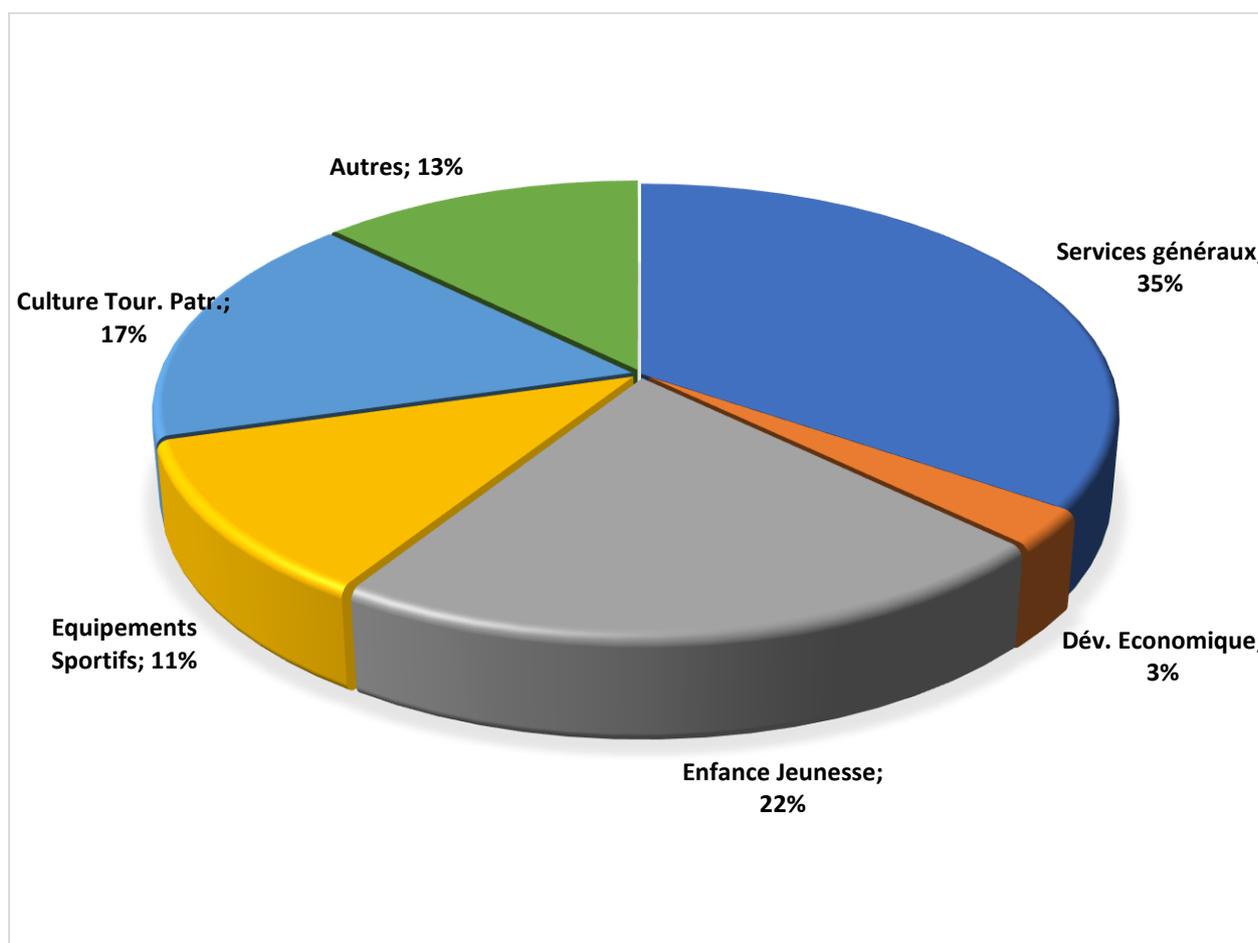
Les données par service

Le tableau ci-dessous présente la répartition des **dépenses de fonctionnement** des principaux services :

Services (en K€)	CA 2021	OB 2022
Services Généraux (**)	1 834	2 273
Enfance Jeunesse	1 187	1 295
Equipements Sportifs	548	678
Culture Tourisme Patrimoine	913	1 002
Développement Economique	101	156
Autres	568	518
Total	5 151	5 923

(**) hors Attributions de Compensation (AC)

Répartition des dépenses de fonctionnement des principaux services (en K€)



Les orientations budgétaires 2022 évoluent de +15 % par rapport au compte administratif 2021.

1. Les services généraux

L'évolution est principalement justifiée par l'augmentation des charges de personnel qui prennent en compte une année entière de dépenses au titre du Pôle Polyvalent « secrétaires de mairie » ainsi que la modification de l'affectation de certains agents conformément à la mise à jour de l'organigramme de la CCPB.

2. Les équipements sportifs

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022
Dépenses	614 K€	548 K€	678 K€
Recettes	79 K€	72 K€	80 K€
Déficit	535 K€	476 K€	598 K€

Avec une évolution de 24%, les coûts liés aux salles de sports évoluent et reviennent à des niveaux d'utilisation courante. Ce qui conduit paradoxalement à l'augmentation des coûts et des frais annexes afférents.

3. Culture Tourisme Patrimoine

a) Office de Tourisme du Pays de Barr (OTPB)

Etant donné que le travail entrepris par les services de la CCPB pour une collecte optimale de la taxe de séjour (TS) perdure et que l'activité touristique en 2021 a repris progressivement, les prévisions liées à la TS sont réévaluées à la hausse. Pour les recettes, l'estimation est prévue à hauteur de 185 K€ (contre 172K€ en 2021) avec un reversement semestriel de 10% du produit à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

Cette ressource est entièrement destinée à financer les activités de l'OTPB puisque la CCPB lui attribue chaque année une subvention de fonctionnement dont le montant prévisionnel est estimé à 330 K€ (contre 310 K€ en 2021).

D'autre part, afin d'ajuster les moyens déployés autour de sa politique de promotion et de valorisation du territoire, la CCPB fera réaliser en 2022 un audit organisationnel.

b) Centre d'Interprétation du Patrimoine

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022
Dépenses	450 K€	432 K€	487 K€
Recettes	52 K€	63 K€	64 K€
Déficit	398 K€	369 K€	423 K€

Les prévisions 2022 sont estimées conformément à une activité usuelle et un fonctionnement régulier de l'équipement.

c) Événementiel (Clair de nuit / Clair de rue)

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022
Dépenses	7 K€	70 K€	73 K€
Recettes	1 K€	20 K€	47 K€
Déficit	6 K€	50 K€	26 K€

L'ajout du festival « Clair de rue » et la nouvelle édition du festival « Clair de nuit » en 2021 sera reconduite en 2022. L'optimisation et la recherche de financements complémentaires permettront de minorer les coûts des deux événements.

4. Enfance et Jeunesse

Les prévisions budgétaires de 2022 du service sont en hausse de 9% mais reflètent les moyens qui sont déployés par la CCPB pour développer cette compétence.

a) Services périscolaires

La contribution forfaitaire versée au délégataire s'élève à 690 K€.

b) Relais Enfance Jeunesse

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022
Dépenses	98 K€	99 K€	111 K€
Recettes	47 K€	62 K€	47 K€
Déficit	51 K€	37 K€	64 K€

c) Service Animation Jeunesse

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévision 2022
Dépenses	174 K€	197 K€	245 K€
Recettes	38 K€	34 K€	25 K€

Déficit	136 K€	163 K€	220 K€
----------------	---------------	---------------	---------------

5. Le développement économique

Les dépenses correspondent aux frais liés à l'entretien courant des cinq zones d'activités et au développement de la politique locale du commerce.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévision 2022
Dépenses	110 K€	101 K€	155 K€
Recettes	4 K€	3 K€	0 K€

Déficit	106 K€	98 K€	155 K€
----------------	---------------	--------------	---------------

6. Autres

Cette rubrique évolue de +2 % en 2022 et reprend les coûts liés à la banque de matériel, aux circulations douces, au transport à la demande (TAD), à l'urbanisme, aux cours d'eaux et au développement durable.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévision 2022
Dépenses	290 K€	506 K€	518 K€
Recettes	11 K€	23 K€	103 K€

Déficit	279 K€	483 K€	415 K€
----------------	---------------	---------------	---------------

III. STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

1. Tableau des effectifs par catégorie

Catégories	2019			2020			2021			2022 (*)		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Admin.	4	1	9	4	1	10	3	1	7	3	4	7
Techn.	1	2	8	1	2	6	1	2	5	1	5	7
CIP	0	3	4	0	2	4	0	1	5	0	1	5
E & J	0	5	1	2	3	1	2	3	1	2	2	1
S/Total par catégorie	5	11	22	7	8	21	6	7	18	6	12	20
Total général	38			36			31			38		

(*) dont 4 agents mutualisés

2. Evolution du 012

	2019	2020	2021	2022
BP	1 733 000 €	1 805 000 €	1 817 508 €	2 069 155 €
CA	1 608 081 €	1 645 513 €	1 693 827 €	NC

3. Tableau effectifs/coûts

	2021			2022		
	Effectif	ETP	CA	Effectif	ETP	BP
Admin.	11	10,2	868 064 €	14	11,6	1 015 150 €
Techn.	8	8	342 989 €	13	14	499 130 €
CIP	6	5,8	228 158 €	6	5,8	243 400 €
E & J	6	5,3	254 616 €	5	5,3	289 000 €
Total	31	29,3	1 693 827 €	38	36,7	2 046 680 €

4. Ratio Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

Année	Ratio CCPB	Ratio National CC FPU
2019	23,8%	40,6%
2020	25,1%	NC
2021	24,0 %	NC

5. Comparaison avec les autres Communautés de Communes départementales

Année	CCPB	CCPSO Obernai	CCS Sélestat	CC Canton Erstein	CCCR Rosheim
2018	26,7%	13,8%	17,6%	41,3%	18,1%
2019	23,8%	10,2%	17,7%	43,1%	25,9%
2020	25,1%	11,6%	20,4%	49,7%	23,8%
2021	20,7%	NC	NC	NC	NC

- L'évolution globale des dépenses de personnel prend en compte la situation des effectifs en année complète.
- La collectivité n'a institué à ce jour aucun avantage en nature, en limitant ses œuvres d'accompagnement en faveur des agents aux tickets restaurants (délibération du 28 mai 2013), à la participation à la mutuelle et la prévoyance (délibération du 21 décembre 2012) ainsi qu'à l'action sociale légale (délibération du 7 octobre 2014).
- Le temps de travail des agents est régi par le nouveau protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) et l'amélioration du service public adopté par délibération du 7 octobre 2014 modifié en premier lieu par la délibération du 27 septembre 2016 puis par celle datant du 7 décembre 2021.

Il convient donc de se référer intégralement à ces différentes décisions.

IV. RESULTAT PREVISIONNEL 2021

Les résultats suivants s'entendent opérations réelles et opérations d'ordres confondues.

Résultat de Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	8 522 688 €
Dépenses de fonctionnement	8 185 782 €
Résultat brut de fonctionnement 2021	336 905 €
Excédent reporté de 2020	5 051 663 €
Excédent global de fonctionnement 2021	5 388 568 €

Résultat d'Investissement :

Recettes d'investissement	1 297 298 €
Dépenses d'investissement	1 575 415 €
Résultat brut d'investissement 2021	-278 117 €
Résultat reporté de 2020	- €
Déficit global d'investissement 2021	-278 117 €

Résultat de clôture :

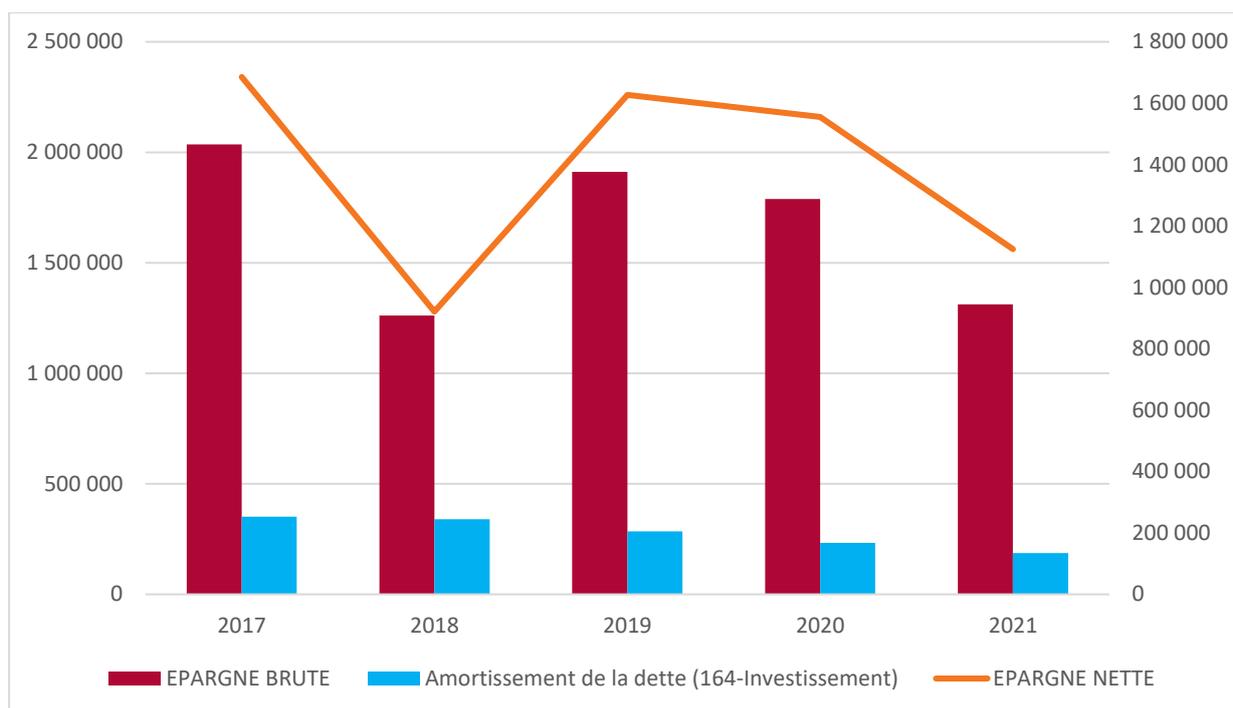
<i>Résultat de clôture 2020</i>	5 051 263 €
Résultat de clôture 2021	5 050 531 €

Epargne :

Epargne brute 2021	1 311 572 €
Remboursement du K de la dette	186 823 €
Epargne nette 2021	1 124 749 €

L'analyse détaillée du résultat de l'exercice 2021 sera effectuée dans le cadre de l'approbation du Compte Administratif.

Evolution de l'épargne :



Il résulte du bilan prévisionnel de l'exercice 2021 que l'épargne nette de la Communauté de Communes se détériore en 2021. Cet indicateur est de **1 124 749€** contre **1 594 016 €** en 2021.

Ce constat s'explique principalement par la hausse des dépenses du chapitre 65 – autres charges de gestion courante dans lequel la CCPB a payé en 2021, trois années de contributions dont un reliquat pour les années 2019 et 2020 au Syndicat mixte d'eaux et d'assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA) au titre de la compétence GEMAPI ; contrairement au volume des recettes qui n'a pas augmenté dans les mêmes proportions sur l'année.

En revanche et conformément à l'institution de cette taxe approuvée par délibération du 28 septembre 2021, le produit attendu pour la GEMAPI devra permettre, à compter de 2022, de compenser les charges.

Cette deuxième année post Covid-19 marque le lancement d'un projet de territoire ambitieux adossé à un nouveau pacte financier et fiscal à travers lesquels la Communauté de Communes continuera de maintenir ces efforts budgétaires. Les lignes directrices et les perspectives à venir visent à :

- Assurer un suivi optimal des dépenses de fonctionnement avec la mise en place d'un contrôle de gestion par service ;
- Optimiser les recettes de fonctionnement ;
- Faire évoluer le taux de fiscalité des propriétés bâties ;
- Développer l'attractivité économique et touristique de la Communauté de Communes.

V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1. Encours annuel de la dette

Exercice au 01/01	Budget principal	Zones d'Activités			Global
	CCPB	PAP	PAAC	Total ZA	
2010	2 731 K€	0 K€	1 932 K€	1 932 K€	4 664 K€
2011	4 852 K€	0 K€	1 739 K€	1 739 K€	6 591 K€
2012	4 567 K€	1 971 K€	1 546 K€	3 517 K€	8 084 K€
2013	4 272 K€	5 073 K€	1 353 K€	6 426 K€	10 698 K€
2014	3 922 K€	4 876 K€	1 159 K€	6 036 K€	9 958 K€
2015	3 606 K€	4 667 K€	966 K€	5 633 K€	9 239 K€
2016	3 279 K€	4 320 K€	773 K€	5 093 K€	8 373 K€
2017	2 941 K€	3 966 K€	580 K€	4 545 K€	7 486 K€
2018	2 594 K€	3 503 K€	387 K€	3 890 K€	6 481 K€
2019	2 251 K€	3 034 K€	193 K€	3 227 K€	5 478 K€
2020	1 967 K€	2 557 K€	0 K€	2 557 K€	4 523 K€
2021	1 733 K€	2 063 K€	0 K€	2 063 K€	3 796 K€
2022	1 546 K€	1 609 K€	0 K€	1 609 K€	3 155 K€

2. Détail de l'encours 2022 par emprunt

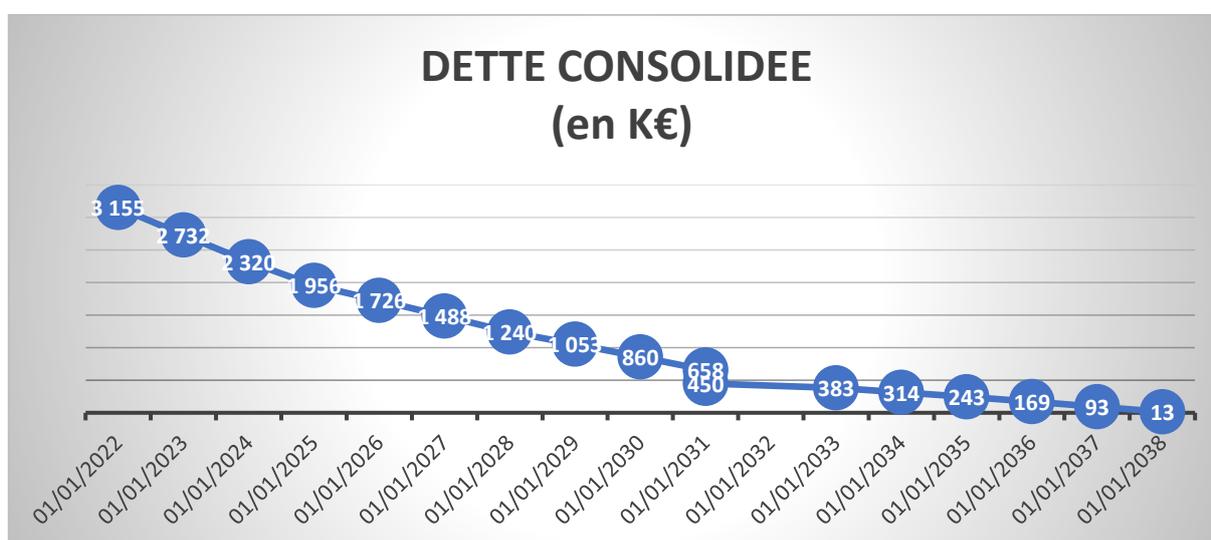
	Banque	Taux	Capital initial	Capital au 01/01/2020	Remb 2020	Capital au 01/01/2021
Salle EPPFIG	CE	4,37%	750 K€	212 500 €	50 000 €	162 500 €
Salle EPPFIG	CE	3,65%	450 K€	125 740 €	34 309 €	91 431 €
JDS	CM	3,45%	908 K€	484 245 €	53 899 €	430 346 €
JDS	CM	3,25%	1 430 K€	1 092 643 €	44 029 €	1 048 614 €
CS Barr	Dexia	4,75%	453 K€	15 709 €	15 709 €	0 €
CS Barr	Dexia	4,27%	366 K€	35 698 €	35 698 €	0 €
PAP	CD	1,00%	503 K€	201 103 €	100 551 €	100 552 €
PAP	CD	0,00%	1 290 K€	645 000 €	129 000 €	516 000 €
PAP	CE	3,50%	1 500 K€	292 607 €	165 848 €	126 759 €
PAP	CM	4,80%	2 000 K€	1 417 849 €	98 224 €	1 319 625 €
TOTAL			12 519 K€	4 523 094 €	727 267 €	3 795 827 €

3. Détail de l'encours 2022 par budget

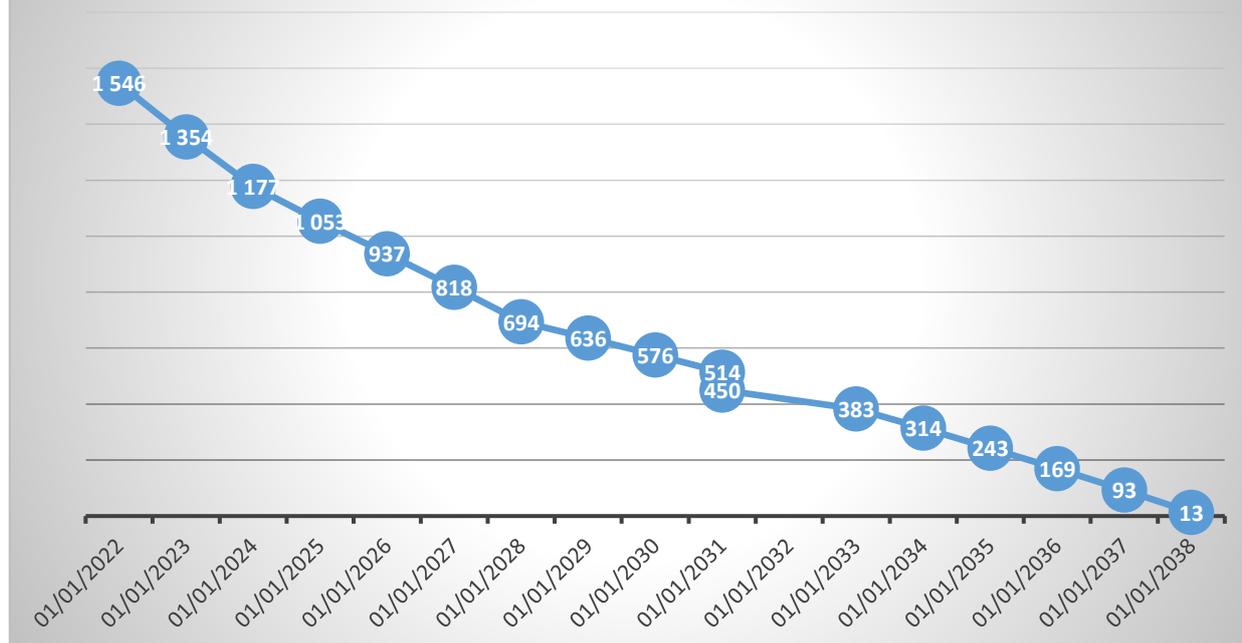
Exercice au 01/01	Budget général	Zones d'Activités			Global (en K€)
	CCPB	PAP	PAAC	Total ZA	
2009	1 696 K€	0 K€	1 932 K€	1 932 K€	3 628 K€
2010	2 731 K€	0 K€	1 932 K€	1 932 K€	4 664 K€
2011	4 852 K€	0 K€	1 739 K€	1 739 K€	6 591 K€
2012	4 567 K€	1 971 K€	1 546 K€	3 517 K€	8 084 K€
2013	4 272 K€	5 073 K€	1 353 K€	6 426 K€	10 698 K€
2014	3 922 K€	4 876 K€	1 159 K€	6 036 K€	9 958 K€
2015	3 606 K€	4 667 K€	966 K€	5 633 K€	9 239 K€
2016	3 279 K€	4 320 K€	773 K€	5 093 K€	8 373 K€
2017	2 941 K€	3 966 K€	580 K€	4 545 K€	7 486 K€
2018	2 594 K€	3 503 K€	387 K€	3 890 K€	6 481 K€
2019	2 251 K€	3 034 K€	193 K€	3 227 K€	5 478 K€
2020	1 967 K€	2 557 K€	0 K€	2 557 K€	4 523 K€
2021	1 733 K€	2 063 K€	0 K€	2 063 K€	3 796 K€

4. Ratios de la dette

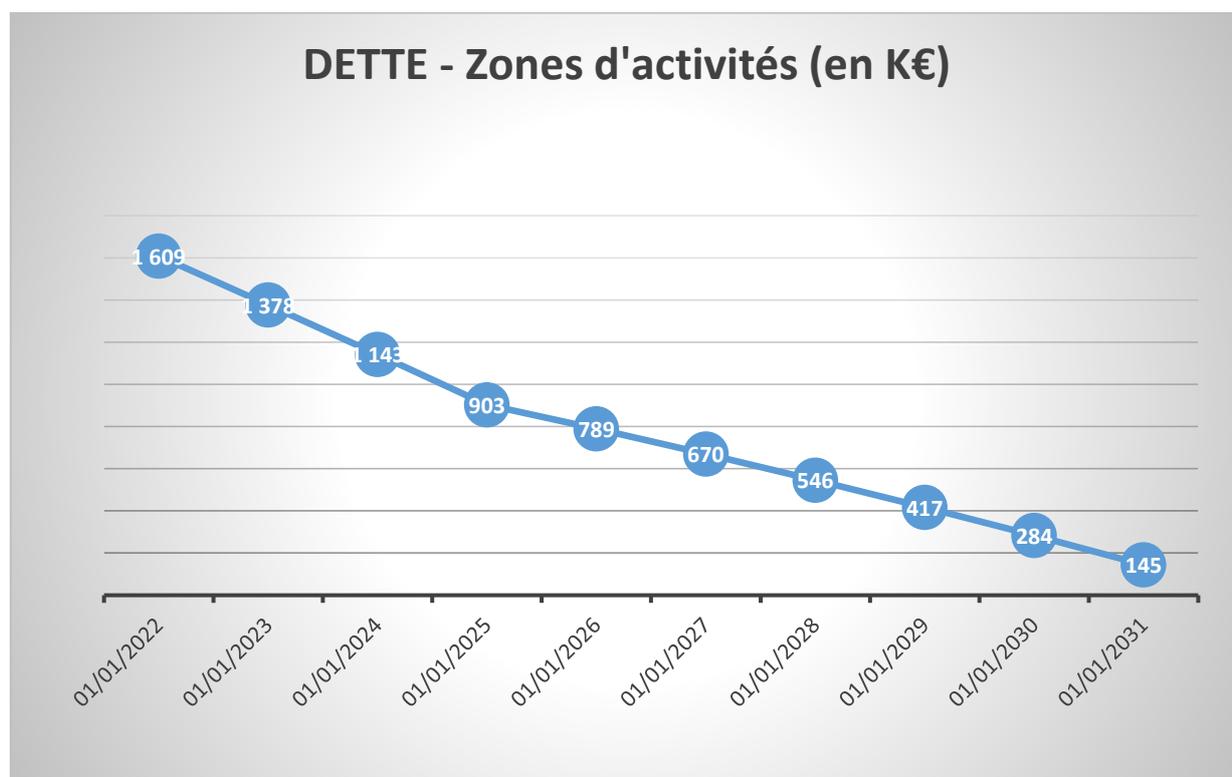
Ratios dette BP	2022	Pour rappel 2021
Nombre d'habitants	24 775	24 857
Encours de la dette / hab.	127 €	153 €
Encours de la dette	3 155 K€	3 795 K€
Encours de la dette / EB	-	2,1 années
Taux moyen national	4,2 années	
Seuil critique	12 années	



DETTE - Budget général (en K€)



DETTE - Zones d'activités (en K€)



VI. DETERMINATION DE LA MARGE TOTALE D'AUTOFINANCEMENT

	Prévision 2021
Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 840 K€
Recettes Réelles de Fonctionnement	8 499 K€
Epargne Brute	659 K€
Taux d'Epargne Brute	8%

Intégration des excédents reportés 2019	5 110 451 €
Epargne brute cumulée	5 779 464 €
Remboursement de la dette en capital	-192 000 €
Epargne nette cumulée	5 587 464 €
Restes à Réaliser	-212 213 €
Dépenses imprévues	-250 000 €
Engagement Pluriannuel	-900 471 €
Dotations annuelles d'investissement	-2 303 900 €
Subventions	152 000 €
Autofinancement disponible	2 072 880 €

VII. PROJECTION DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS ET ARBITRAGE POUR L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Opérations		2022
Engagements pluriannuels :		
ADAP		353 771 €
Très Haut Débit (THD)		546 700 €
	S/Total 1	900 471 €
Petits investissements, opérations certaines et dotations annuelles :		
CIP : Plan d'actions 2022-2023 et études & travaux d'amélioration		321 200 €
PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal		30 000 €
Logiciels et matériel informatique		31 000 €
Equipements touristiques : Equipements pour l'Office de tourisme et études		36 600 €
Communication & marketing et événementiel		12 100 €
Périscolaires : équipements, mobilier et travaux		68 000 €
Enfance jeunesse : aménagements et mobilier		4 500 €
Pistes cyclables : études, aménagements et équipements		305 000 €
Banque de matériel		10 000 €
Siège CCPB : Travaux au rez-de-chaussée		23 000 €
Zone d'activité Epfig : travaux		25 000 €
Mobilités		50 000 €
GEMAPI		150 000 €
Equipements sportifs : matériels, travaux d'amélioration et aménagements		366 000 €
Transition énergétique		105 000 €
Financement des travaux d'investissement des budgets annexes		591 500 €
	S/Total 2	2 128 900 €
Nouvelles programmations :		
Epfig : nouveau site périscolaire (Etudes)		75 000 €
Nouvel équipement sportif à Barr (Etudes)		100 000 €
	S/Total 3	175 000 €
<u>Ensemble de la programmation : 3 204 371 €</u>		

**En 2022, l'enveloppe disponible pour d'autres investissements est de :
2 072 880 €**